

Un nouveau dispositif d'alerte cybersécurité

28 JUILLET 2021



Avec le soutien du [Secrétariat d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques](#), un dispositif d'alerte cybersécurité est lancé afin d'aider les TPE et les PME à faire face aux menaces cyber susceptibles de perturber leur activité professionnelle.

Le dispositif national d'assistance aux victimes [Cybermalveillance.gouv.fr](#), l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information ([ANSSI](#)) et les organisations professionnelles ([MEDEF](#), [CPME](#) et [U2P](#)) ont élaboré un dispositif d'alerte adapté pour permettre aux entreprises de détecter et de réagir rapidement face à ces menaces.

Le principe est simple : lorsqu'une vulnérabilité ou une campagne d'attaque particulièrement critique pour les entreprises sera identifiée, une alerte succincte et claire pour les dirigeants d'entreprises non spécialistes de la cybersécurité sera éditée par [Cybermalveillance.gouv.fr](#) et l'ANSSI.

[Lire le communiqué de presse](#)